



présents : Madame Duport secrétaire générale adjointe chargée des ressources humaines
Monsieur Marchand : division du budget
Monsieur Guilbeau secrétaire général adjoint chargé du budget
Monsieur Doreau chef de la DPE
Madame Tijou cheffe de la DPE1 en charge psychologue sur nationale
2 représentants du Snuipp FSU

Nous avons été très surpris du mode de concertation choisie par l'administration : nous attendions un groupe de travail, réunissant des représentants de différentes organisations syndicales, constitué d'échanges dans le but de réfléchir à des solutions concrètes, il n'en a rien été. Nous nous sommes retrouvés en audience face à cinq personnes l'administration nous avons demandé d'exposer nos doléances et leur expliquer (à nouveau) le travail de psychologue éducation nationale EDA.

1) Équipement des antennes RASED :

Les représentants du Snuipp ont présenté les outils nécessaires à la pratique du psychologue (WISC5, wppi quatre, nepsey...) : leur usage, leur coût, est leur nécessaire remplacement que leur obsolescence induit.

À partir de l'enquête sur les quatre départements, nous avons pu présenter une photographie relativement fiable de l'équipement de chaque département. (Nous remercions les 82 collègues nous ont répondu à notre questionnaire dans l'académie)

Les représentants de l'administration nous ont questionné sur l'utilisation et des besoins des psychologues en tests. Monsieur Guilbaud a rappelé que les frais de fonctionnement des psychologues de l'éducation nationale relevaient des collectivités territoriales. Toutefois, il a reconnu la nécessité d'une coordination au niveau de chaque département pour pérenniser ce financement. Et il s'est engagé à rendre compte à la Rectrice à la fois du constat des difficultés rencontrées par les psychologues sur le terrain et la nécessité de mettre en place des groupes de travaux par département associant l'administration et des représentants du personnel sur cette question.

Les représentants Snuipp seront vigilants à ce que cet engagement soit suivi de faits

2) Question des besoins en postes

Nous avons abordé la nécessité de création de poste en Vienne et en Charente et au-delà dans tous les départements pour améliorer les conditions de travail des psychologues contenus qui peuvent être très étendus géographiquement ou comprendre un effectif très important (jusqu'à 2000 élèves). L'implantation des psys EN Eda sur l'académie est très loin de la moyenne européenne d'un psychologue pour 800 élèves ce qui supposerait la création de 40 postes.

Dans le contexte actuel, de nombreux postes du second degré seront supprimés à la rentrée prochaine sur l'académie en raison de la politique ministérielle de précarisation des agents l'éducation nationale par la

baisse des recrutements des titulaires compensé par l'emploi de contractuels. (125 postes au concours national cette année). Des arbitrages vont être rendus en CTA au moins de janvier (comité technique académique) sur l'évolution des emplois sur l'académie. Le Snuipp portera la demande de création de poste psy EN Eda dans cette instance.

3) Frais de déplacement :

Aucune avancée sur cette question : la nitruration a simplement donné les chiffres globaux (700 000 € pour les remboursements des personnels itinérants de l'académie) cette enveloppe est ensuite avertie au niveau gouvernemental puis au niveau des circonscriptions.

Nous trouvons admissible que certains collègues doivent payer de leur poche leur déplacement pour travailler au service de l'éducation nationale. Nous déplorons que partagent ces enveloppes de transparent et la totale inégalité de traitement entre les personnels travaillant sur le secteur rural étendu et ce secteur urbain plus resserré géographiquement cette différence inacceptable tout déplacement dans l'exercice de nos missions ou que nous les exerçons devraient être remboursés à 100 %.

Le constat est que l'administration ne propose pas de traitement collectif de cette question ; chacun est envoyé à une gestion individuelle de ses problèmes. Le Snuipp soutiendra les démarches des collègues qui souhaitent saisir le tribunal administratif pour obtenir le remboursement des frais qu'ils ont engagés :

Les psys EN représentent une infime partie des personnels du second degré, et dans ce corps, les psys EN Eda encore moins, la seule façon d'exister c'est d'informer et de revendiquer sa place à tous les niveaux : auprès des collectivités, en faisant relayer sa parole par les directeurs, auprès de l'administration : IEN, IEN ASH, DASEN, Rectrice et services du rectorat, . À son niveau, le Snuipp ne se satisfait pas des réponses incomplètes actuelles et continuera à interpeller l'administration tant au niveau national qu'au niveau local pour améliorer les conditions de travail des collègues sur le terrain.

Odile Bernaud
Bernard Robin
Représentant Snuipp PsyEN Eda